

C'est, j'en suis certain, une question que le comité voudra étudier parce qu'on a bien des fois vanté les mérites du système bancaire canadien de succursales et souvent soutenu que c'était la raison pour laquelle nos grandes banques canadiennes avaient si bien servi les Canadiens, parce qu'il y a souvent une succursale dans les petites localités.

Un autre aspect unique en son genre des opérations que projette cette banque est qu'elle se spécialisera dans l'industrie chimique, les produits forestiers, l'extraction minière, l'agriculture, la pêche, le pétrole, les transports, et, pour une grande part, dans les investissements sous-arctiques—vraisemblablement dans le pétrole.

Une troisième particularité, selon les partisans de la banque, c'est que son actif sera privé et fermé. Ils déclarent qu'il ne sera pas nécessaire, selon eux, de faire appel au public, c'est-à-dire qu'il ne sera pas nécessaire de vendre leurs actions au public. Ce sera, là encore, une particularité que, j'en suis certain, le comité voudra étudier.

Ils entendent éviter des investissements publics massifs et diversifiés en comptant sur les investissements des caisses de pensions. Ils font remarquer que les caisses de pensions au Canada aujourd'hui représentent un actif de quelque 16 milliards de dollars, les économies de plus de 2 millions de Canadiens. C'est là, à leur avis, que la nouvelle banque trouvera «la force d'appui dont elle a besoin». Nous avons appris que quelque 25 corporations canadiennes seront les premières à souscrire au capital de la banque, lui fournissant quelque 22 millions de son capital social de 40 millions de dollars.

Le parrain a déclaré que le capital autorisé sera de 40 millions: 4 millions d'actions d'une valeur au pair de \$10, dont 22 millions de dollars, ou 2 millions d'actions, au prix de \$11, ont été souscrits. Je suis certain que le comité voudra étudier cette question, parce que je me demande s'ils ont été souscrits. Je me demande si on entend faire payer à ces premiers souscripteurs les 22 millions en entier ou seulement une partie, et faire un appel de fonds pour le reste? Il sera intéressant de savoir si ce montant a déjà été souscrit. Je doute fort que ce soit le cas, car il provient des caisses de retraite et je vois mal comment, avec les lois actuelles qui protègent les pensions, on pourrait vraiment souscrire le capital de cette banque avant qu'elle n'ait été constituée en corporation. Toutefois, ils disent que telle est leur intention et nous devons l'accepter. On m'a dit qu'ils avaient des lettres d'intention, mais il me semble que la déclaration faite par le parrain et d'ailleurs répétée dans le diagramme de la structure financière figurant dans le document à l'appui, selon lequel ces sommes auraient effectivement été souscrites, est quelque peu exagérée.

Cette banque présente une quatrième particularité en ce sens qu'elle va s'engager de façon délibérée dans ce qu'elle appelle elle-même le financement «spéculatif». Apparemment elle compte risquer beaucoup de capitaux par exemple pour le financement de ponts, le financement de constructions, etc., toujours dans des domaines comportant de gros risques; très souvent on considère que les banques et les compagnies de fiducie devraient prendre toutes leurs précautions avant de faire de gros investissements dans ces secteurs.

Je dois féliciter le parrain du bill et les bailleurs de fonds d'avoir eu le courage de dire qu'ils voulaient exploiter ce genre de banque. Je pense toutefois qu'ils peuvent également se heurter à des difficultés sinon ici, peut-être à l'autre endroit du fait qu'il s'agira d'une banque à orienta-

tion commerciale qui ne donnera pas les services que les Canadiens attendent généralement de la banque du coin.

Il me semble également que le nom va causer certaines difficultés. En anglais cette banque s'appellera la «National Commercial Bank of Canada.» Le mot «National» est employé dans le nom d'une autre banque de même que le mot «Commercial». En français elle s'appelle «La Banque nationale de commerce du Canada» ce qui n'est pas sans rappeler le nom d'au moins deux autres banques et je ne serais pas surpris qu'au comité quelqu'un demande si ce nom doit vraiment être accepté.

Il me semble qu'on peut faire toute confiance aux personnes qui parrainent et soutiennent cette banque. Ce sont des hommes d'affaires qui ont remporté de grands succès dans le domaine du financement intermédiaire, y compris des sociétés comme la MIC, la Mortgage Insurance Corporation of Canada, qui l'année dernière seulement, a accordé pour environ \$2 milliards d'hypothèques. Il y a également la compagnie Markborough, une compagnie de fiducie bien connue, la Morguard Trust Company qui a joué un grand rôle dans le domaine du financement des hypothèques, etc. Le siège social doit se situer à Vancouver, ce qui, je dois le dire, me surprend quelque peu, car les principaux intéressés, Boyd, Scott et McDonald ne sont pas installés à Vancouver. Remarquez bien, que je ne puis imaginer d'endroit plus idéal que Vancouver pour installer le siège social d'une banque, et je suis certain que le parrain du bill nous expliquera pourquoi, bien que les dirigeants de cette banque soient installés à Toronto, ils estiment qu'il leur sera plus facile de conduire leurs affaires avec un siège social situé à 2,000 milles de là, dans la belle Colombie-Britannique.

● (1440)

Honorables sénateurs, je n'ai plus rien à ajouter sur ce point. Je tiens à préciser que je ne critique nullement la présentation de ce bill. Il y a certes quelques problèmes, dont un a déjà été évoqué ici. Je veux parler de l'opportunité d'investir des fonds de pension de sociétés de la Couronne dans une nouvelle banque. Manifestement, le gouvernement tient à protéger ces fonds de pension de même que toutes les autres caisses de pension. Il y a une limite statutaire de 4 p. 100, mais on a soulevé cette question, et demandé si le gouvernement avait donné à ces sociétés de la Couronne l'ordre de le consulter avant d'investir dans des entreprises aventureuses comme celle-ci. J'utilise l'expression entreprise aventureuse car c'est l'une de celles qui ont été utilisées. Je ne veux pas dire que tout le capital est investi dans une entreprise aventureuse, mais il s'agit d'une nouvelle sorte de banque, et il faut se souvenir que le bilan de toutes les nouvelles banques dont nous avons autorisé la constitution n'a pas été excessivement brillant. J'en connais une dont les actions ont été lancées sur le marché à \$11 et valent maintenant \$4. Voilà qui pourrait donner à réfléchir au gouvernement lorsqu'il envisage d'investir des fonds de pension de sociétés de la Couronne.

Je le répète, honorables sénateurs, je n'essaie nullement de dire que ces fonds de pension ne doivent pas être investis dans cette société. Loin de là mon intention. Je soulève simplement cette question car elle est importante et parce qu'on l'a déjà soulevée au Parlement.